

date de dépôt : 23 février 2026
demandeur : MACHUEL Denis
pour : la réhabilitation d'une grange attenante à
une maison d'habitation
adresse terrain : 4 CHEM les Près du Pommerel
lieu-dit Les Près du Pommerel, à Saint-Germain-
l'Herm (63630)

Commune de Saint-Germain-
l'Herm

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Saint-Germain-l'Herm,

Vu la demande de permis de construire présentée le 23 février 2026 par MACHUEL Marie-Pierre
demeurant 65 AV Niel, PARIS (75017), MACHUEL Denis demeurant 65 AV Niel, PARIS (75017) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la réhabilitation d'une grange attenante à une maison d'habitation ;
- sur un terrain situé 4 CHEM les Près du Pommerel lieu-dit Les Près du Pommerel, à Saint-
Germain-l'Herm (63630) ;
- pour une surface de plancher créée de 212 m² ;
- cadastré : ZC 109 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et notamment les articles L.111-1 et suivants du code de
l'urbanisme ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire valant permis de démolir est ACCORDÉ.

Article 2

En application de l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, vous ne pouvez pas entreprendre les
travaux de démolition avant la fin d'un délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

A Saint-Germain-l'Herm,

Le 31/03/2026

Le maire,


